

# Défibrillateur

La Commune de Préchacq-les-Bains est équipée de 1 défibrillateur cardiaque.

## Définition :

Un **défibrillateur** est un appareil portable capable d'analyser le rythme cardiaque, et de délivrer, si nécessaire, un choc électrique appelé *défibrillation*.

En effet, l'arrêt cardiaque inopiné, appelé aussi mort subite de l'adulte, cause en France, près de 50 000 décès par an.

## Localisation des défibrillateurs

L'implantation de cet appareil a été décidée en collaboration avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) : vous le trouverez fixé à l'extérieur des bâtiments suivants :

- sous le porche de la salle n°2, côté cuisine

## Utilisation

Le défibrillateur a vocation à être utilisable par tout le monde. Cet appareil, entièrement automatique, procède au diagnostic de la fibrillation ventriculaire.

**La défibrillation précoce est une des conditions nécessaires à la survie** en cas d'arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire.

## Exemple

- o une personne s'effondre devant vous, en situation d'arrêt cardio-circulatoire (*la personne ne répond pas, ne respire pas, le pouls est inexistant*)
- o vous appelez ou faites appeler les secours immédiatement en spécifiant que vous êtes en présence d'une personne en arrêt respiratoire,
- o vous pratiquez la réanimation cardio-pulmonaire,
- o un défibrillateur automatique est mis en place dans les 5 minutes, l'appareil émet des invites vocales donnant des instructions à suivre.
- o une équipe médicale est généralement présente dans les 20 minutes pour poursuivre la réanimation.